

## Communiqué du 14 janvier 2022

Comme chaque semaine, le DRFIP a souhaité échanger avec les OS du Loiret par audioconférence aujourd'hui afin de faire le point sur la situation sanitaire du département et évoquer les sujets suivants :

### Situation sanitaire

On observe, au niveau de notre direction, la même augmentation inédite des cas de COVID qu'au niveau national.

A l'heure actuelle, 16 cas positifs et 7 cas contacts ont été recensés. Ces chiffres sont les plus élevés depuis le début de la pandémie. De nombreux services sont impactés par les cas de COVID. La direction a rappelé qu'elle était très attentive à la qualité du ménage spécialement pour les services dans lesquels de cas positifs avaient été signalés.

M. DALLES a rappelé la nécessité du strict respect des gestes barrières et à la responsabilité de chaque agent afin d'éviter la propagation du virus.

Pour l'instant, aucun cas grave n'a été signalé. Aucune contamination dans le cadre professionnel n'a été détectée. Aucun « cluster » à la DRFIP n'a été recensé.

Il est rappelé les aménagements d'horaires pour les agents qui utilisent les transports en commun. Enfin, la vigilance de chacun est appelée s'agissant de la restauration sur site.

La possible distribution de masques FFP2 aux seuls agents en contact avec les usagers est à l'étude à la Centrale.

La CFTC rappelle que la vigilance et la responsabilité de chacun permettent de faire barrage à la propagation du virus. Le médecin de prévention est à l'écoute des agents en cette période sanitaire difficile.

### Télétravail :

M. DALLES a rappelé que la situation sanitaire nécessitait un renforcement du régime de télétravail exceptionnel.

A l'heure actuelle, entre 50 et 51 % des agents de la DRFIP du Loiret sont en télétravail. Pour mémoire, la moyenne nationale s'établit à 52-53 %.

On observe une grande disparité entre les services de la DRFIP quant au taux de télétravailleurs. Il a été rappelé que les agents qui le peuvent doivent être en télétravail. La priorité est donnée à l'augmentation de la quotité de télétravail.

S'agissant des SIP, la tendance serait à l'allègement des missions d'accueil et se traduirait par la possibilité de déprogrammer un rendez-vous physique en le transformant en rendez-vous téléphonique dans la mesure du possible.

Le DRFIP estime que le nombre des télétravailleurs potentiels dans le Loiret s'établit autour de 600 agents.

L'ESI doit faire face à de nombreuses demandes d'équipement en matériel de télétravail. Les équipes de l'ESI essaient d'être réactives malgré les difficultés rencontrées.

### P.348 – Rénovation de la cité Coligny

Le micro-zoning du bâtiment P a été diffusé auprès des organisations syndicales. La logique qui a présidé à ce micro-zoning relève de la volonté de regroupement des services par liens de métiers. Les chefs de service devraient communiquer avec leurs agents sur les aménagements prévus au bâtiment P.

Le micro-zoning du bâtiment F n'est pas finalisé.

Les travaux ne débuteront pas avant septembre 2022 dans les locaux occupés par la DGFIP.

L'équipe Locale CFTC DGFIP